

Compte rendu de réunion de conseil du Mardi 27 juin 2017

Présents : Bernard ROHOU, Louise-Anne LE GAC, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL-Le BARS, Christelle CHEVANCE, Kate HUSBAND, Alain KERBIRIOU, Nathalie KERVERN, Maximilien LE FEUR, Gilles LE GALL, Michel LE GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY.

Elodie BOSCHER, secrétaire de mairie

Excusé :

Stéphane MORZADÉC procuration à Gilles Le Gall

Secrétaire de séance : Louise-Anne LE GAC

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le maire sollicite l'avis du conseil sur le compte-rendu de la précédente réunion en date du 8 juin 2017. Pas de remarque particulière, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il sollicite également du conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Frais de scolarité Gouarec - Honoraires de l'architecte - Devis défibrillateur – Devis étangs Guéné

Ordre du jour

- Frais de scolarité Gouarec
- Honoraires de l'architecte (Bas du bourg)
- Devis défibrillateur
- Devis mobilier bureau
- Devis Etangs Guéné
- Travaux supplémentaires de voirie
- Vente Route de Restangoff à Xavier Quéméner
- Conventions SDE
 - installation d'un transformateur à Kerguichard
 - installation d'un transformateur à Restengoff
 - participation financière à la réparation de dommages causés par un accident en 2013
- Pose échelle de crues
- Convention stage Théo Le Bail
- Empreintes d'artistes
- Questions diverses

Sono

Fiches paie

1 -Frais de scolarité GOUAREC

Durant les années scolaires 2015 – 2016 et 2016 -2017 dix enfants de la commune de Plélauff ont fréquenté l'école publique de Gouarec.

Pour l'année scolaire 2015 – 2016 le coût d'un élève s'est élevé à 1152,75 euros. Une provision de 916,22 euros a été versée en mars 2017 il reste dû la somme de 236,53 euros par élève soit 2365, 30 euros pour les 10 élèves.

Une provision de 1152,75 euros par élève, soit 11527,50 euros pour 10 élèves est demandée pour l'année 2016 – 2017.

Un titre de recette d'un montant de 13892,80 euros sera transmis prochainement à la mairie de Plélauff. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce montant.

2 – Honoraires de l'architecte

Lors d'une précédente réunion le Conseil Municipal a validé l'aménagement du bas du bourg pour un montant de 32400 euros. Cet estimatif ne comprenait pas les honoraires de l'architecte qui s'élèvent à 4200 euros HT soit 5 040 euros TTC. La proposition d'honoraires du cabinet NICOLAS est acceptée à l'unanimité.

3 – Devis défibrillateur

Lors de la réunion du 8 juin dernier l'installation d'un défibrillateur au Bout du Pont avait été évoquée. Une participation de la commune de Gouarec aurait été souhaitée, demande à ce jour restée sans réponse. Cependant, la nécessité d'une telle installation peut s'avérer souhaitable au vu de la fréquentation de ce lieu notamment durant l'été. Quelques conseillers conditionnent cette installation à une participation financière de Gouarec. Un devis de l'entreprise SANO et PHARM s'élève à un montant de 2378, 28 euros. Mis au vote ce devis est accepté par 12 voix pour 3 abstentions.

4 – Mobilier de bureau

Le mobilier de bureau s'avère bien vétuste : bureau – classeur de rangement qui remontent à l'époque où la Mairie était encore à l'école. L'espace bureau ayant été rénové, une modernisation du mobilier est nécessaire tant au niveau confort de travail de la secrétaire que pour l'accueil du public. Un devis d'un montant de 488,44 euros pour une armoire, un bureau, un caisson est accepté à l'unanimité.

5 – Devis étangs GUENE

Une consultation a été effectuée auprès d'entreprises par Sébastien JUVEAU, technicien à la Fédération de pêche, le devis de l'entreprise Protéa Création d'un montant de 29823, 60 TTC est accepté par 14 voix pour et une abstention alors que l'estimatif s'élevait à 32000 euros ; il est cependant souligné qu'il manque la table de pique-nique. Il est rappelé que ce projet d'aménagement des étangs s'inscrit dans un projet plus global comprenant la mise en valeur du bas du bourg.

6 – Travaux supplémentaires de voirie

Un programme supplémentaire de voirie peut être engagé au vu de l'état de certaines routes : Parc Bihan et le Pouldu. Un estimatif des travaux a été établi et présenté au Conseil. Une consultation sera faite auprès des entreprises locales de travaux publics afin d'obtenir des devis.

7 – Vente route de Restangoff à Mr Xavier QUEMENER

Monsieur QUEMENER demeurant à Restangoff, propriétaire de l'ensemble des bâtiments et des parcelles attenantes souhaite acquérir le chemin rural n° 59 qui y conduit. Deux questions sont posées « accepte t-on de vendre cette voie communale ? : réponse oui à l'unanimité.

Dans l'affirmative quel en sera le coût ? Il est proposé le pris de 1,50 euros le m² comme cela a été fait à Monsieur SAULNIER voici quelques années : proposition acceptée à l'unanimité. Les services d'un architecte seront nécessaires Monsieur QUEMENER s'engage à régler toutes les dépenses afférentes à cette vente.

8 – Conventions SDE : transformateurs

Dans son projet de maintenance et de modernisation des lignes électriques le SDE envisage la pose d'un transformateur à proximité du carrefour menant à Kerguichard et d'un second en bordure de route entre Pont ar Len et Restangoff. Le Conseil en prend note.

9 –Participation financière à la réparation de dommages causés par un accident en 2013

Suite à un accident survenu en décembre 2013 ayant entraîné des dégâts sur un lampadaire en haut du bourg, le SDE qui a procédé aux réparations n'a réussi à obtenir, de la part des assurances, que 250 euros sur une dépense de 2435,40 euros. Conformément au règlement financier en vigueur le SDE sollicite la participation de la commune, cette dernière lui ayant transféré la compétence éclairage public. Ce montant sollicité qui s'élève à 1530 euros devra être inscrit en investissement au compte 204 158 et devra être amorti. De nombreux conseillers se disent surpris de devoir participer à ce financement alors que la commune n'est nullement responsable de ces dommages. Le projet de délibération proposé par le SDE est refusé par 13 voix contre et 2 abstentions.

10 – Pose d'une échelle de crues

Suite aux inondations, de 2014, des actions préventives ont été engagées dans le cadre du DICRIM et du PCS. Une échelle de crues sera posée dans la première quinzaine de juillet sur un pilier du pont surplombant le canal au bas du bourg par le SAGE- BLAVET. Pour réaliser cette opération des travaux de débroussaillage sont indispensables. Au vu de la pente de la berge, il a été fait appel à l'entreprise LE CORRE qui interviendra jeudi 29 juin en matinée pour un coût d'environ 70 euros.

11 – Convention stage Théo LE BAIL

Théo LE BAIL est scolarisé en classe de 4^{ème} EA du lycée Saint-Yves de GOURIN demande d'effectuer un stage « entretien espaces verts » auprès de la commune de Plélauff. Ce stage se déroulera du lundi 26 juin au vendredi 5 juillet 2017.

Demande acceptée

12 – Empreintes d'artistes

Le festival « Empreintes d'artistes » se déroulera du 28 juillet au 13 août 2017 à Plélauff. Un salon du livre, des ateliers se tiendront à la salle polyvalente, des expositions de peinture et sculptures à la chapelle, un concert à l'église le 10 août. Les responsables de cette organisation souhaitent faire de Plélauff, dans la durée, dans le temps, le lieu de résidence de ce festival qui au fil des ans devrait monter en puissance.

La commune apportera son soutien : l'occupation de la salle sera gratuite, les employés communaux avec les véhicules seront là pour répondre favorablement à leurs besoins. La participation de bénévoles sera aussi nécessaire.

13 – Questions diverses

Sono de la salle des fêtes : après quelques heures d'utilisation la sono tombe en panne. Sollicitée à plusieurs reprises pour réparation l'entreprise EXEL AUDIO n'a à ce jour pas remédié au problème. Il a été donc fait appel à l'entreprise EXPERT de ROSTRENEN et le remplacement de l'ampli n'est à ce jour pas à exclure.

Fiches de paie : le transfert de la prestation « salaires » au Centre de Gestion a déjà été présenté au Conseil lors de précédentes réunions mais sans y avoir été par la suite réalisé. Après concertation avec la nouvelle secrétaire cette tâche sera confiée au Centre de Gestion dans les meilleurs délais.

Avenir de la Trésorerie de Corlay : Pierre Yvon CORBEL, maire de Corlay, nous informe par courrier en date du 22 juin 2017 que la DDFIP allait proposer la fermeture de 6 Trésoreries sur le département dont celle de Corlay avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Baignade au Bout du Pont : Alain KERBIRIOU demande si la baignade est autorisée dans le canal et s'interroge sur les éventuelles responsabilités des uns et des autres en cas d'accident.

La séance est levée à 21 h 50